Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260518-30DEL2026-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL– DCM2026.05.12 - 01
Objet : REGLEMENT INTERIEUR DU TRANSPORT SCOLAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 12 mai à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 4 mai 2026 qui leur a été adressée le 4 mai 2026, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 4 mai 2026.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Présidente de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Anne-Marie, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane, Mme GUILLEMAUD Edith, Mr LE MÉRO Laurent, Mr PIROU Christophe, Mme HONORÉ Sylvie, Mme LERCH Cathy, Mr RONCIERE Anthony,

Étaient absents donnant pouvoir :

Mme QUESTROY Nathalie donnant pouvoir à Mme BOUTE Marie-Annick,
Mr HOUEIX Ludovic, donnant pouvoir à Mr PIROU Christophe

Était absent : Mr BIGORNE Cédric.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	12	02	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Présidente de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Madame HONORÉ Sylvie

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260518-30DEL2026-DE

****

DELIBERATION DCM2026.05.12 - 01 – REGLEMENT INTERIEUR DU TRANSPORT SCOLAIRE

Présentation de la demande
Autorisation de prise en charge financière
Délibération à prendre

Rapporteur : Madame BOUTE Marie-Annick, 1 ère adjointe

****

Madame BOUTE Marie-Annick, 1ère adjointe en charge des affaires scolaires, de la cantine, de la garderie municipale, de l'animation, de la commission communale « hygiène et sécurité au travail », de la gestion de l'embellissement présente un règlement intérieur du transport scolaire en annexe ci-jointe.

La première adjointe propose d'approuver le règlement intérieur du transport scolaire.

L'ensemble des élus propose de préciser « pour les moins de 6 ans » à la place de « pour les plus jeune » et d'inverser la phrase : « je dis bonjour, je suis poli » en « je suis poli, je dis bonjour » et « je dis au revoir, je suis poli » en « je suis poli, je dis au revoir ».

La première adjointe propose d'approuver le nouveau règlement intérieur du transport scolaire.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260518-30DEL2026-DE

PRESENTS	12
DONNANT POUVOIR	02
VOTANTS	14
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	14
MAJORITE ABSOLUE	08
POUR	**14**
CONTRE	00

- Donne un avis favorable au nouveau règlement intérieur de la cantine.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 18 mai 2026

Le Secrétaire de séance,

Mme HONORÉ Sylvie

Le Maire,

Mme DENIS Josiane

MAIRIE DE MOHON (MORBIHAN)